



## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	6 <sup>ème</sup>
Nom de site		Numéro	T35822
Adresse du site	22, rue Bonaparte	Hauteur	R+6 (27 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Nouveau site 2G/3G/4G		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	20/02/2019
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	27/02/2018
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	22/04/2019

Historique et contexte	néant
------------------------	-------

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Le développement des usages des smartphones et tablettes a considérablement augmenté le trafic observé dans la zone considérée. Pour répondre à la forte croissance de ces nouveaux usages, Bouygues Telecom souhaite renforcer son équipement antennaire. Ainsi, les utilisateurs de la zone pourront bénéficier de débits plus confortables et conformes à leurs usages.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'installation d'une antenne tube couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 90°, 190° et 330°.		
Distance des ouvrants	3 m sous les antennes	Tilts (degrés)	Entre 3 et 10°
Estimation	90° <5V/m 190° <3V/m 330° <5V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers	Pas de mesures à proximité		

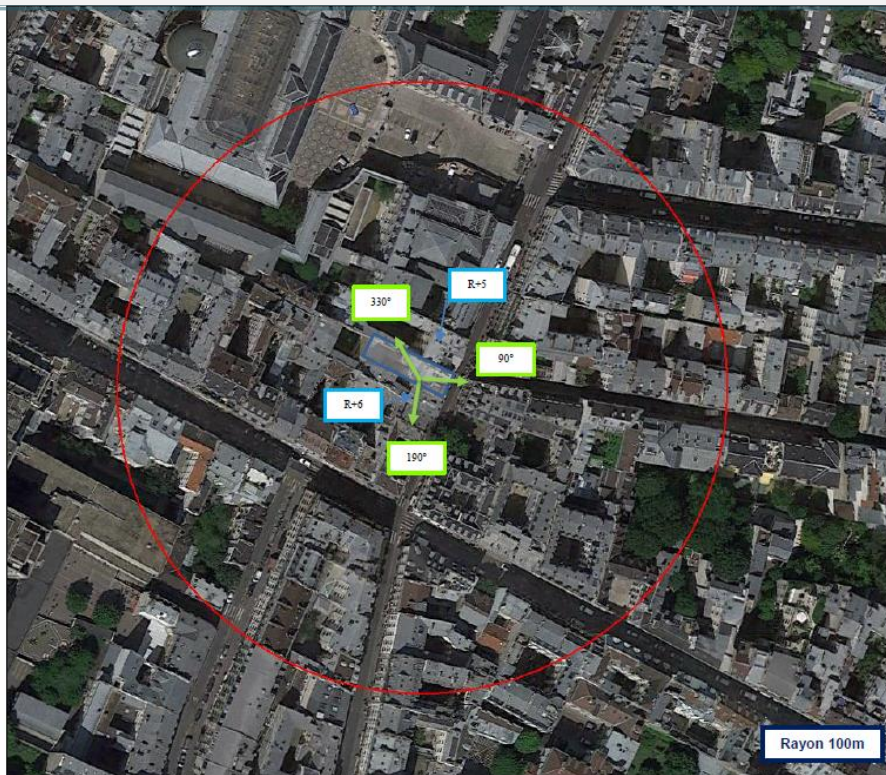
#### Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à installer une antenne tube sur le bâtiment.
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue
Hauteur antennes/sol	28.52m

#### Date : Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Défavorable <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**

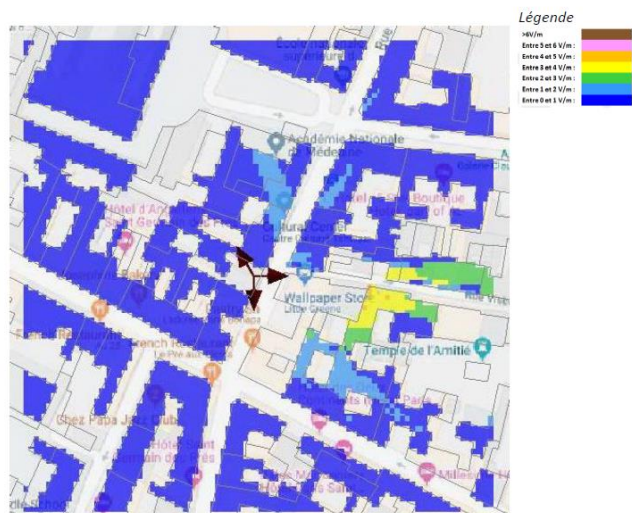




## Simulation et conformité au seuil de la Charte

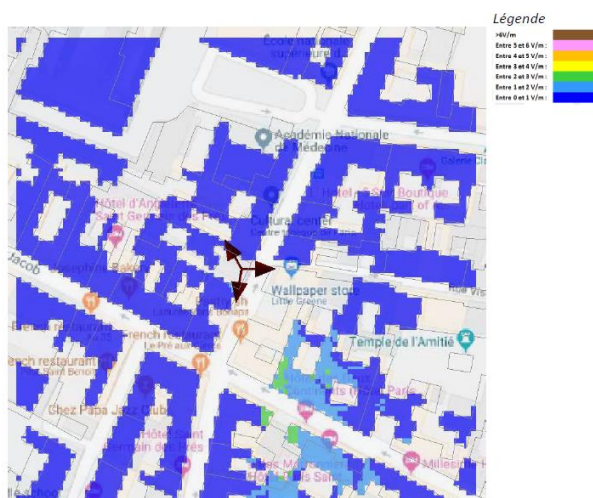
a. Azimut 90°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 16,5 m.



b. Azimut 190°

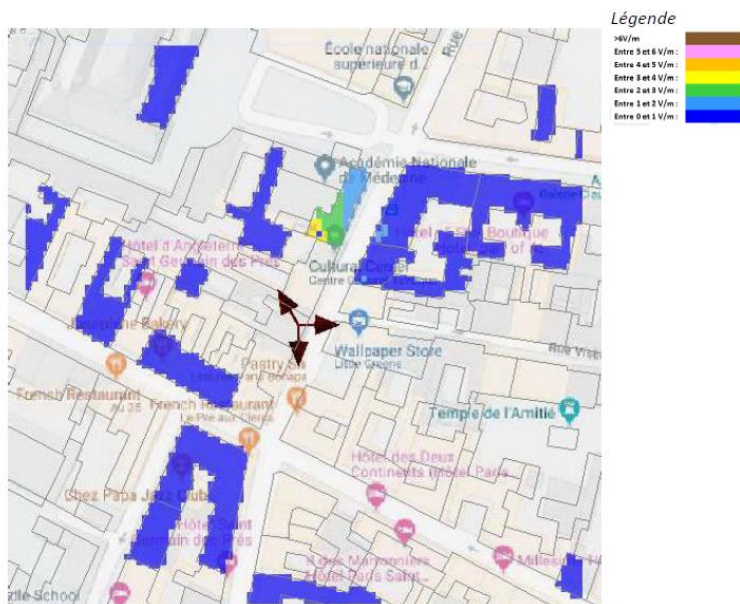
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 190°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 16,5 m.



## SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 330°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 330°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.



Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 90°	Azimut 190°	Azimut 330°
Niveau maximal	entre 4-5 V/m	entre 2-3 V/m	entre 4-5 V/m
Hauteur	16,5 m	16,5 m	22,5 m

## Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Etat projeté :







## Vue des Azimuts

Azimut 90°



Azimut 190°



Azimut 330°

